• (10.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'opposent à ladite motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

Une voix: Il est dix heures.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Des députés ont dit qu'il était dix heures ou onze heures, peu importe. A présent, reste à savoir s'il y a lieu de débattre la motion d'ajournement. D'après mon interprétation de l'article 40 (7) du Règlement, il ne peut y avoir de débat sur la motion d'ajournement sans le consentement des honorables députés. Y a-t-il unanimité à ce sujet?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La présidence a quelques difficultés à savoir s'il y a unanimité. Je devrais peut-être demander l'avis du leader du gouvernement.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois que si des députés ont des questions dont ils aimeraient parler, il faudrait qu'ils se fassent entendre ce soir et permettent à la Chambre de prolonger la séance.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

RADIO-CANADA—PRÉSUMÉE INVITATION ADRESSÉE À FRANÇOIS GIROD

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, à un certain moment, j'avais l'impression que nous ajournerions ce débat, mais je suis heureux de débattre la question alors que le ministre est à la Chambre.

Le 23 novembre dernier, je demandais à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) si, comme d'habitude, la

Société Radio-Canada allait se presser d'inviter le révolutionnaire François Girod, alias Giroux, qui avait fait, en Algérie, des déclarations incendiaires à propos du FLQ et de la sécurité au Québec?

J'ai également demandé à l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) si la venue au Canada de Girod serait surveillé et s'il serait déclaré membre du FLQ à son arrivée au Canada, selon la loi de 1970 concernant l'ordre public.

Les déclarations de ce révolutionnaire m'ont fort inquiété, et s'il est normal qu'on ferme nos frontières aux ravisseurs de James Cross, parce que des gens de cet acabit sont considérés comme indésirables, je crois qu'il devrait en être de même de ceux qui parcourent les pays communistes pour apprendre à détruire la démocratie et à se livrer au terrorisme.

Giroux était justement en Algérie pour obtenir que ce pays reconnaisse le FLQ canadien et, dans une entrevue publiée dans l'Express, il déclarait, entre autres choses, et je cite:

Après avoir maintenu le désordre, enlevé d'autres gens qui nous feront du mal, nous lancerons une attaque si forte que Trudeau sera obligé d'appeler les Américains. Ceux-là préféreront nous donner l'indépendance.

D'ici-là, estime-t-il, le FLQ aura établi un représentant à

D'ailleurs, ils en ont déjà sept. Je continue la citation: ...un autre dans la vieille Irlande, et un troisième, clandestin, en France, qui, ayant fini par s'intéresser aux Palestiniens, pourra bien penser à ses cousins lointains.

Giroux indique enfin qu'il rentre au Canada mais qu'il est plein de mauvais pressentiments.

Des révolutionnaires comme Giroux, le Canada en a été inondé depuis 10 ans, et nous constatons maintenant les résultats. La Société Radio-Canada leur a toujours ouvert ses portes pour répandre leur venin sur la population et les a souvent payés à même ses fonds qui proviennent des taxes de tous les contribuables.

Le «Téléjournal» et l'émissoin «Aujourd'hui» furent souvent employés pour faire parader une foule de marxistes révolutionnaires qui prônaient la haine. J'ai en main une longue liste de séparatistes qui ont déversé leur rancœur contre l'ordre établi.

Le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) a souvent protesté à la Chambre contre l'attitude de la Société Radio-Canada envers les séparatistes gauchistes de tout acabit. Et je citerai un passage d'un discours qu'il prononçait à la Chambre le 13 juin 1969. Voici:

J'ai souvent blâmé Radio-Canada au sujet de la question séparatiste. La Société Radio-Canada est responsable de la montée ou de l'image séparatiste qu'on s'est faite de la province de Québec dans tout le Canada. Chaque fois qu'il se faisait une petite manifestation de contestation, tout de suite les caméramen de Radio-Canada étaient sur les lieux.

Quand on a célébré le centenaire de la Confédération canadienne, Radio-Canada n'était pas là. Pourquoi? Parce qu'il y a, dans le fonctionnarisme de Radio-Canada, des séparatistes avoués. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils soient séparatistes, mais je m'oppose à ce qu'ils fassent croire à la population que tout le monde est séparatiste. Voilà ce qui est mauvais. Qu'ils aient le droit d'exprimer leurs opinions, très bien. Mais il faudrait que l'on permette également aux autres, à ceux qui ont d'autres opinions politiques de les exprimer.